

DEMANDE DE CERTIFICAT DE COUTUME

Liste des pièces à fournir :

- Photocopie de la Carte d'identité consulaire
- **Certificat de célibat** original, daté moins de trois (03) mois et en langue française, délivré par la Mairie du lieu de naissance.
 - ****Certificat de non remariage : si vous êtes veuf (ve) **ou** divorcé(e)
- **Acte de naissance intégral** original, daté moins de trois (03) mois et en langue française délivré par la Mairie de naissance.
 - ****Si vous êtes divorcé(e), **le mariage et le divorce** doivent être mentionnés en marge de votre acte de naissance.
- Déclaration sur l'honneur signée mentionnant que vous n'avez jamais contracté de mariage **ou** vous n'avez pas contracté de mariage après le décès de votre époux (se) **ou** après votre divorce.
- Droit consulaire : 05 euros (Par chèque à l'ordre de l'Ambassade ou en espèces à payer uniquement auprès du Service Comptabilité de l'Ambassade)
- Une enveloppe timbrée à vos adresse et nom ou nom de l'hôte (en cas d'impossibilité de retrait)

N.B : - Veuillez noter que le temps d'acheminement du courrier par voie postale est aléatoire. Le délai d'instructions du dossier court à partir du moment de la réception du courrier par le service concerné sachant qu'il passe d'abord par le service courrier de l'Ambassade pour enregistrement et par le service comptable pour paiement du droit consulaire.

- Le service peut réclamer d'autres pièces justificatives complémentaires pour le besoin de l'instruction du dossier.
- Les droits consulaires ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.
- Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Dépôt de demande: Lundi au vendredi de 10H00 à 13h30

Retrait des documents : Lundi au vendredi de 14H00 à 16h00

Délai de traitement: Deux (02) jours ouvrés pour compter de la réception du dossier complet.

Email : consulaire-ambamadparis@diplomatie.gov.mg

Téléphone : 01 82 83 92 00